



**MUNICIPALITÉ**  
**Saint-Valérien-de-Milton**

**AVIS PUBLIC**

**Demande de dérogation mineure DDM\_2026-04**  
**Pour le lot 3 841 847 du cadastre du Québec, rue de l'Hôtel de ville**

À tous les intéressé(e)s, la soussignée, Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lors de la séance du 12 mai 2026, à 20h00, à la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue Principale, à Saint-Valérien-de-Milton, le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton prendra en considération le demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

<b>No de la demande :</b>	DDM_2026-04
<b>Emplacement :</b>	Lot 3 841 847 du cadastre du Québec, rue de l'Hôtel de ville
<b>Objet de la Demande :</b>	L'effet de la demande, si elle est accueillie, vise une dérogation à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire qui dérogeant aux dispositions du règlement de Zonage 2022-204, notamment quant à la superficie maximale autorisée de 35 m <sup>2</sup> , pour une superficie projetée de 97 m <sup>2</sup> , ainsi qu'à la marge d'implantation prescrites, soit une marge avant minimale 9m et maximale 15m, pour une implantation proposée de 34.40m de la rue Hôtel de ville et à 42.29m de la rue du Rocher, et à la superficie totale de tous les bâtiments accessoires qui ne doit pas être supérieure à 50% de la superficie brute de plancher du bâtiment principal de la zone H-101 pour le lot 3 841 847

Toutes personnes intéressées pourront, se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure, lors de la séance du conseil du 12 mai 2026, à 20h00, dans la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue Principale, à Saint-Valérien-de-Milton

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 27<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

Caroline Lamothe, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière